

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 2 novembre 2020 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

20-11-02-5425 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 2 novembre 2020 à 19 h 07.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 octobre 2020;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en octobre 2020;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 octobre 2020;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en octobre 2020;
- D) Période d'information du maire;
 - La ministre des Affaires municipales a transmis une correspondance annonçant l'octroi d'une aide financière de 800 M\$ aux municipalités pour atténuer les impacts de la pandémie de la COVID-19 sur les finances municipales. La Ville de Huntingdon recevra une contribution de 138 642 \$.

F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation – Signature d’une entente de service pour la gestion des activités récréatives pendant la saison hivernale – Les Évènements Droit au but;
- 20.2** Autorisation – Signature d’une entente de service pour la gestion des activités récréatives pendant la saison estivale – Les Évènements Droit au but;
- 20.3** Autorisation – Signature du protocole d’entente dans le cadre de la réalisation d’un projet domiciliaire dans le secteur West - Les Développements MDR Inc;
- 20.4** Autorisation – Octroi de contrat à GSI Environnement pour le compostage des matières organiques;
- 20.5** Approbation - Renonciation de se prévaloir de son droit de premier refus sur l’immeuble situé au 142, route 202 suite 104;
- 20.6** Autorisation – Vente d’une partie du lot 3 447 006 à M. Martin Sevigny. (*partie de la rue Dixon*);

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Approbation - Demande de soutien financier – Centre de Ressources Familiales du Haut St-Laurent;
- 30.2** Approbation – Demande de soutien financier – Moisson Sud-Ouest – La Grande collecte 2020;
- 30.3** Autorisation - Financement temporaire du règlement 932-2020;

40 – RÉGLEMENTATION

40.1

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Approbation - Désignation d’un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2020;
- 50.2** Approbation – Nomination d’un représentant de la ville pour l’Office municipal d’habitation du Haut-St-Laurent;

60 –VARIA

- 60.1** Demande au gouvernement du Québec d’une programmation accès- logis;

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1** Monsieur Denis St-Cyr:

- 70.2** Madame Andrea Geary:
- 70.3** Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4** Monsieur Florent Ricard:
- 70.5** Monsieur Maurice Brossoit:
- 70.6** Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

20-11-02-5426

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 2 novembre 2020 tel que présenté.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 octobre 2020

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 octobre 2020 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 octobre 2020

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 octobre 2020 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 octobre 2020

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 octobre 2020 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en octobre 2020

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 octobre 2020 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

- Le gouvernement du Québec a annoncé l'octroi d'une aide financière de 800 M\$ pour aider les municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. La ville de Huntingdon recevra un montant de 138 642 \$.

Période de questions du public

Aucune question.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 5 octobre 2020

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 octobre 2020 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

20-11-02-5427

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 novembre 2020 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Signature d'une entente de service pour la gestion des activités récréatives pendant la saison hivernale – Les Évènements Droit au but

Considérant que la Ville souhaite offrir à ses citoyens des activités récréatives intérieures pendant la saison hivernale;

Considérant que la Ville désire octroyer un contrat de services professionnels pour l'élaboration, la gestion et le suivi de la réalisation des activités récréatives intérieures pendant la saison hivernale sur son territoire;

Considérant que Les Évènements Droit au But, par l'intermédiaire de son actionnaire et administrateur unique, monsieur Samuel Julien, bénéficie d'une expérience considérable dans ce domaine.

20-11-02-5428

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le maire, André Brunette et la greffière, Denyse Jeanneau à signer l'entente de service pour la gestion des activités récréatives pendant la saison hivernale avec la compagnie Les Évènements Droit au but Inc. pour une période de quatre (4) ans, soit du 1^{er} septembre 2021 au 30 avril 2025.

Que la dépense relative à ce contrat soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-701-10- 447, et ce, pour chaque exercice financier concerné.

Adopté

Signature d'une entente de service pour la gestion des activités récréatives pendant la saison estivale – Les Évènements Droit au but

Considérant que la Ville souhaite offrir à ses citoyens des activités récréatives intérieures pendant la saison hivernale;

Considérant que la Ville désire octroyer un contrat de services professionnels pour l'élaboration, la gestion et le suivi de la réalisation des activités récréatives pendant la saison estivale sur son territoire;

Considérant que Les Évènements Droit au But, par l'intermédiaire de son actionnaire et administrateur unique, monsieur Samuel Julien, bénéficie d'une expérience considérable dans ce domaine;

Considérant que la Ville désire octroyer un contrat de services à Les Évènements Droit au But afin que monsieur Samuel Julien agisse à titre de représentant de la Ville dans les dossiers relatifs aux activités récréatives de la municipalité.

20-11-02-5429

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le maire, André Brunette et la greffière, Denyse Jeanneau à signer l'entente de service pour la gestion des activités récréatives pendant la saison hivernale avec la compagnie Les Évènements Droit au but Inc. pour une période de quatre (4) ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Que la dépense relative à ce contrat soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-701-10- 446, et ce, pour chaque exercice financier concerné.

Adopté

Signature du protocole d'entente dans le cadre de la réalisation d'un projet domiciliaire dans le secteur West - Les Développements MDR Inc

Considérant que le promoteur « Les Développements MDR Inc.» désire réaliser un projet résidentiel sur le lot 5 007 296 situé dans le secteur de la rue West;

Considérant que le conseil municipal désire favoriser la vitalité et le développement économique de son territoire, attirer nouveaux résidents et générer de nouveaux revenus de taxes, et ce dans l'intérêt de la collectivité.

Considérant qu'un protocole d'entente est requis afin d'établir les droits et obligations des parties concernant le développement résidentiel devant être réalisé, notamment quant aux éléments suivants:

- Le financement et la réalisation des travaux de voirie, d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, d'éclairage public, de bordures et de pavage ;
- L'échéancier des travaux, la vente des lots et la construction résidentielle;
- L'octroi de crédit de taxes foncières à la construction résidentielle;

La présente entente a pour objet la réalisation d'un projet domiciliaire dans le secteur ouest du territoire de la Ville de Huntingdon et vise à établir les droits et obligations des parties.

Considérant les discussions intervenues avec les promoteurs.

20-11-02-5430

Il est proposé par monsieur Florent Ricard

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert à signer le protocole d'entente relatif au projet domiciliaire du secteur West avec le promoteur Les Développements MDR Inc.

Adopté

Octroi de contrat à GSI Environnement pour le compostage des matières organiques

Considérant l'offre de service N° G20-047 reçue de la compagnie GSI Environnement pour le traitement des matières organiques de la municipalité à leur Centre régional de valorisation de la biomasse (CRVB) de Bury et/ou de Lachute (selon la disponibilité des centres);

Considérant que la quantité annuelle estimée de résidus organiques transportée au centre de valorisation est de 100 tonnes métriques (T.M.).

20-11-02-5431

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal accepte l'offre de service N° G20-047 reçue de la compagnie GSI Environnement pour le traitement des matières organiques de la municipalité pour l'année 2021 au coût de 75 \$ / tonne métrique pour une quantité estimée de 100 tonnes métriques représentant un estimé de 7 500 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 7 874.06 \$ soit financée à même le budget prévu au poste 02 45240 446.

Adopté

Renonciation de se prévaloir de son droit de premier refus sur l'immeuble du 142, route 202, suite 104

Considérant que la compagnie 9310-6730 Québec Inc. propriétaire de l'immeuble du 142, route 202, suite 104 a avisé par écrit la Ville qu'une offre d'achat pour ledit immeuble lui a été faite le 26 octobre dernier;

Considérant qu'en vertu du contrat d'achat no 22 018 434, la Ville de Huntingdon bénéficie d'un droit de premier refus advenant la mise en vente de l'immeuble, et qu'à cet effet, la Ville a priorité sur tout autre acheteur, et ce au même prix que l'offre d'achat faite par un tiers;

Considérant que la Ville doit aviser l'actuel propriétaire de son intention de renoncer ou de se prévaloir de ce droit en présentant une offre d'achat équivalente.

20-11-02-5432

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal renonce à se prévaloir de son droit de premier refus relatif à l'offre d'achat présentée pour qu'ainsi le propriétaire puisse donner suite à l'offre en question.

Que le conseil municipal demande que la clause de premier refus en faveur de la Ville de Huntingdon soit maintenue, et ce, dans le but de permettre à la municipalité de mieux contrôler son

développement commercial ou industriel et d'influencer ainsi la vitalité économique de la municipalité.

Adopté

Vente d'une partie du lot 3 447 006 à M. Martin Sevigny (partie de la rue Dixon)

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Demande de contribution financière - Centre de Ressources Familiales du Haut St-Laurent

Considérant que le Centre de Ressources Familiales du Haut St-Laurent demande à la Ville de leur verser une contribution financière pour les aider à offrir des cadeaux aux enfants pour la fête de Noël.

20-11-02-5433

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 250 \$ au Centre de Ressources Familiales du Haut St-Laurent.

Que la dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970 prévu à cet effet.

Adopté

Demande de contribution financière – Moisson Sud-Ouest – La Grande collecte 2020

Considérant que la banque alimentaire Moisson Sud-Ouest invite la Ville à contribuer à sa Grande collecte 2020 qui aura lieu du 23 novembre au 24 décembre 2020;

Considérant que Moisson Sud-Ouest collecte des dons monétaires et des denrées non périssables pour les redistribuer à la population de son territoire dont celui du Haut-St-Laurent;

Considérant que dans le cadre de la Grande collecte, Moisson Sud-Ouest offre plusieurs possibilités de collaboration, soit:

- Récolter des denrées non périssables;
- Faire une collecte de dons monétaires;
- Faire des dons monétaires.

20-11-02-5434

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 500 \$ à Moisson Sud-Ouest.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu pour les dépenses de congrès des membres du conseil municipal au poste 02-110-10-346.

Adopté

Financement temporaire du Règlement d'emprunt 932-2020

Considérant qu'en vertu de l'article 567 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut contracter, par résolution, un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

Considérant que la municipalité doit contracter un emprunt temporaire en attendant le déboursé du financement permanent du Règlement d'emprunt 932-2020 prévu le 26 janvier 2021.

20-11-02-5435

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Qu'une demande d'emprunt temporaire au montant de 750 000 \$ soit faite auprès de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent pour les fins du financement temporaire des dépenses relatives au règlement 932-2020.

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert à signer tous les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Aucun sujet.

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2020

Considérant qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville L.R.Q.*, chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

20-11-02-5436

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme le conseiller, monsieur Denis St-Cyr à titre de maire suppléant pour la période de novembre et décembre 2020.

Adopté

Nomination d'un représentant de la ville pour l'Office d'habitation du Haut-St-Laurent

Considérant que le mandat d'une durée de trois ans de monsieur Denis St-Cyr à titre d'administrateur pour l'Office d'habitation du Haut-St-Laurent prend fin le 12 novembre 2020;

20-11-02-5437

Il est proposé par monsieur Florent Ricard

Appuyé par madame Andrea Geary

Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Huntingdon reconfirme la nomination du conseiller, monsieur Denis St-Cyr à titre de représentant de la Ville de Huntingdon pour siéger au comité d'administration de l'Office d'habitation du Haut-St-Laurent.

Adopté

60. VARIA

Demande au gouvernement du Québec d'une programmation accès- logis

Considérant que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

Considérant que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Considérant que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

Considérant que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

Considérant que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Considérant que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Considérant qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois.

20-11-02-5438

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

De demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au coeur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr: L'Office municipal d'habitation a requis les services d'un peintre pour les travaux à être effectués dans six logements de l'immeuble Famille. Ceux-ci devraient être prêts à la location dès la fin du mois de décembre. Il y a une liste d'attente pour la location de logis.

M. Dominic Tremblay : Les membres du comité de la Corporation de développement économique de la Ville aimeraient pouvoir se rencontrer pour travailler sur de nouvelles orientations et des stratégies de développement de la municipalité. Aussi, il faudra être à l'écoute de nos entreprises quand l'économie repartira.

M. André Brunette : La préfète et aussi mairesse de Ste-Barbe madame Louise Lebrun, a présenté au conseil des maires de la MRC, une résolution du conseil municipal de Sainte-barbe en rapport à leur opposition à la vente du quai. Le conseil municipal de Ste-Barbe a aussi fait parvenir cette résolution à 9 municipalités de la MRC.

M. Maurice Brossoit : Certains locataires des Habitations des Tisserandes quitteront l'immeuble. Un code de procédures sera préparé pour dicter des règles régissant les Habitations.

M. Rémi Robidoux : Le comité de l'aréna a travaillé fort dans le dossier de la récupération de la chaleur. Le coût des travaux à l'aréna ne dépassera pas le coût du règlement d'emprunt.

Les heures de glace sont réservées à la population dont leur municipalité fait partie à l'entente de l'association interrégionale de l'aréna. Un tarif à l'heure et à la demi-heure est exigé pour la location de la glace.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

20-11-02-5439

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20h03.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière